

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>27/01/2017</i>	Dossier complet le <i>27/01/2017</i>	N° d'enregistrement <i>2017-4873</i>

1. Intitulé du projet

Réalisation de la piscine communautaire d'un parc et de la voie d'accès.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
39° Travaux, constructions et opération d'aménagement donnant lieu à...permis de construire. Superficie comprise entre 5ha et 10ha.	La Communauté d'agglomération prévoit la réalisation d'un secteurs d'équipements publics regroupant une piscine et un parc paysager à thèmes. Une voie et des bassins de rétention seront également réalisés. L'ensemble couvre 9.7ha.
6° Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'état,...des EPCI.	La voie projetée présente un profil de 15m (dont une chaussée à 6 m, une piste cyclable et un trottoir, des espaces verts) pour une longueur de 950m. L'ensemble couvre une emprise totale de 1.4 ha dont environ 1 ha imperméabilisé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La troisième piscine de l'agglomération aura une fréquence maximum instantanée de 700 personnes, sa surface de plancher n'excédera pas 3000m², la piscine et les aménagements ou espaces de fonctionnalité qui lui sont associés comme le stationnement, les plages et espaces verts attenants couvrent une emprise de 2 ha, espace sur lequel le permis de construire sera déposé. La voie d'accès à la future piscine sud de l'Agglomération Béziers Méditerranée doit permettre d'accéder à la future piscine communautaire et à un parc. Le parc paysager à thèmes regroupera parcours de santé et de promenade, arboretum et mise en valeur des vestiges archéologiques. Son emprise sera de 4.9ha. Des bassins de rétention peu profonds et paysagers constitueront l'une des mesures compensatoires à l'imperméabilisation du sols de la piscine et de la voie. L'emprise dédiée aux bassins et noues est de 1.4ha.

La zone d'équipements publics couvre une emprise de 9.2 ha, la voirie d'accès 0.5ha soit 9.7ha au total. Par thématique, la décomposition est la suivante: voirie(1.4ha), piscine(2ha), parc(4.9ha), bassin(1.4ha).

4.2 Objectifs du projet

Le plan piscine de l'agglomération Béziers Méditerranée prévoit l'implantation de 3 piscines sur son territoire. La "piscine du sud" constitue le dernier équipement à mettre en oeuvre dans le cadre de ce plan destiné en premier à faciliter l'apprentissage de la natation. Sa localisation sur Sauvian, à proximité immédiate de Sérignan, en prise directe avec les axes de circulation et les voies cyclables, offrira aux populations du sud Agglo un équipement aquatique polyvalent à visée sportive et ludique. Béziers et les communes du Nord étant déjà équipées.

Proche du littoral, elle répondra en été à une demande touristique complémentaire.

L'Agglo complète l'offre sportive intergénérationnelle au plus près des publics et s'inscrit ainsi dans une dynamique de renforcement de son niveau de services et de répartition des équipements sur son territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménagement d'un pôle ludique et sportif:

La troisième piscine de l'Agglo sera prioritairement destinée à l'apprentissage de la natation pour les scolaires du sud du territoire "Agglo". Elle sera dotée de 2 bassins dont l'un, de 50 m permettra d'accueillir des compétitions de niveau international.

Elle permettra à tous, petits et grands, de bénéficier des vertus des sports et loisirs aquatiques.

Un parc paysager détente complètera cette offre sportive et ludique par la mise en place d'un parcours de santé, d'espaces de détente et pique-nique, de mise en valeurs de vestiges archéologiques...

Préalablement à la réalisation de bassins de rétention, les mesures compensatoires et les enjeux en terme d'hydraulique et de préservation des milieux aquatiques seront présentées dans un dossier loi sur l'eau.

Voirie:

Inscrite au Schéma de voirie communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la voie permettra de desservir la piscine sud de l'agglo et le parc attenant.

Il s'agit de créer une voie sur un linéaire de 950 mètres entre la RD37 en sortie de Sérignan et la future voie de bouclage de Sauvian. D'une longueur de 950 mètres linéaires, cette voie inclut une chaussée de 6 mètres, une piste cyclable de 3 mètres, un piétonnier de 1,5 mètres et des espaces verts intermédiaires 4,5 m. L'emprise du profil de voie est de 15 m.

Elle sera bordée de noues de collecte des eaux pluviales lesquelles seront connectées à une noue de compensation chargée de drainer les eaux pluviales vers le réseau communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Piscine:

Gerée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence "la création et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire: médiathèque, piscines, conservatoire."

Voirie:

Caractère de la voie : urbain à peri-urbain

Trafic : moyen

Type d'usage : Voie de desserte et d'accessibilité empruntée par les véhicules, les transports en commun, les cycles et les piétons.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le pôle d'équipements publics regroupant piscine et parc s'inscrit dans le secteur d'équipements publics objet d'une révision allégée du PLU intégrant une évaluation environnementale du PLU. Le dossier a été approuvé en décembre 2016.
- la piscine communautaire doit faire l'objet d'un permis de construire.
- Piscine, ses aménagements de fonctionnalité et voirie seront soumis à dossier loi sur l'eau intégrant évaluation des incidences sur les sites natura2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
9.7 ha pour l'ensemble du projet	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Fonds de Mazeilles"
34410 Sauvian

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 16' 45" — Lat. 3° 15' 54" —

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43° 16' 30" — Lat. 3° 16' 05" —

Point d'arrivée : Long. 43° 66' 51" — Lat. 3° 15' 48" —

Communes traversées :

Sauvian

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terrain cultivé en céréales - friches

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Révision allégée du PLU de Sauvian approuvé par DCM le 20 décembre 2016.

La piscine est en zone AUep du PLU (A urbaniser à vocation d'implantation de la piscine communautaire)
Le parc est en zone AUL (loisirs), destinée à la réalisation d'aménagements publics à vocation sportive, de détente, pédagogique et de mise en valeur du site ou nécessaires aux services publics

La voie est concernée par les zones AUep, AUL et A1 agricole. La zone A1 est destinée à un usage de production agricole. Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou des services publics sont autorisés.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé relate un classement de la zone d'aménagement en "zone blanche, sans risque prévisible pour la crue de référence"
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE aquifère des sables Astien de Valras-Agde Les village de Sauvian et Sérignan sont raccordés au réseau de Béziers et alimentés par les ressources de Béziers et, dans les limites des autorisations, par leurs captages historiques. Les besoins en eau de la piscine seront assurés par les captages de Béziers prélevant dans la nappe d'accompagnement de l'Orb et non dans l'Astien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aire d'influence rapprochée (2,5 km) : - ZSC FR9101431 « Mare du plateau de Vendres » - ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » - SIC FR9101439 « Collines d'Ensérune » Aire d'influence étendue (5 km) : - SIC FR9101435 et ZPS FR9100108 « Basse Plaine de l'Aude »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZSC FR9101434 « Les Orpeillères » - ZSC FR9101433 « La Grande Maire » - SIC FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les incidences de l'aménagement sur la ressource en eau sera faible. Les besoins en eau sur la zone sont estimés à 100 m3/jour. Ils seront assurés par l'augmentation programmée des volumes livrés sur Sérignan depuis les ressources de Béziers prélevant dans la nappe d'accompagnement de l'Orb.</p> <p>Le projet sera sans incidence sur la nappe de l'Astien, les prélèvements sur cette ressource sensible et trop fortement sollicitée ne seront pas accrus. L'alimentation en eau potable du projet ne posera pas de problème quantitatif vis à vis de la ressource mobilisable sachant que la communauté d'agglomération dispose d'autorisation de prélèvement conséquents sur l'ensemble des puits et captages prélevant dans la nappe d'accompagnement de l'Orb.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	afin de réaliser la piscine et la voie.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>éclairage public sur les cheminements piétonniers avec abaissement de puissance et détection radar.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La circulation automobile est une source de pollution atmosphérique. Les rejets seront modérés, la voie étant vouée à la desserte des nouveaux équipements publics.</p> <p>De plus, le développement d'itinéraires cyclables et piétons constituent une alternative à l'utilisation de l'automobile.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Le projet prévoit la réalisation de noues de rétention pour compensation et maîtrise des débits pluviaux.</p> <p>le milieu concerné est le réseau de fossés situés en aval du site. Il rejoignent le fossé d'évitement de Sérignan puis le ruisseau de Baïssan et enfin l'Orb.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La DRAC a été saisie au titre de l'archéologie préventive. Des fouilles sont envisagées.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>L'Agglo complète l'offre sportive intergénérationnelle au plus près des publics dans une dynamique de renforcement de son niveau de services et de répartition des équipements sur son territoire.</p> <p>Accroissement de l'offre de services des sports et loisirs aquatiques.</p> <p>Amélioration de la situation actuelle en terme de desserte et d'accessibilité.</p> <p>Réduction de l'activité agricole</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9.2 ha de terrains agricoles et 0.5ha de friches sont concernés. secteur de faible potentialité agronomique. Le dossier de révision allégée pour la création de la zone d'équipements publics a fait l'objet d'un avis favorable lors de sa présentation à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source de bruits modérés
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(possible en phase de travaux)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La future zone d'équipements publics a déjà été soumise à évaluation environnementale dans le cadre de la procédure d'urbanisme (révision allégée) qui prévoit l'aménagement décrit et l'autorise. Cette étude relate :

- l'absence d'incidence significative directe et indirecte sur les espaces naturels remarquables,
- l'absence d'incidence prévisible sur les destructions d'habitat, les zones humides des sites natura2000, les SIC Collines d'Ensérune et Basse plaine de l'Aude,
- l'absence d'incidence prévisible sur la biodiversité et les espèces patrimoniales,
- sur les continuités écologiques :

" incidences directes : La zone de projet se situe en limite du corridor, et son aménagement ne comblera pas les espaces ouverts restant entre les villes de Sauvian et Sérignan, laissant un passage, pour l'avifaune notamment. De plus, le projet prévoit de conserver la végétation arbustive existante (haies limitrophes de la parcelle) et de créer des masses arborées sous forme de bosquets alternant espaces ouverts et espaces verts. Ainsi, de nombreuses espèces de haut vol ou peu sensibles à la présence anthropique pourront continuer de le traverser.

Incidences indirectes : Une autre incidence indirecte sur le corridor écologique pourrait être liée à la fréquentation du secteur créant un effet barrière sur les espèces les plus sensibles à la présence de l'homme. Toutefois, la zone de projet sera relativement isolée des espaces voisins, et de telles espèces ne s'observeraient pas si près des zones urbaines. Aucune incidence de ce type n'est donc prévisible. "

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Extraits de la révision allégée du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de présentation intégrant évaluation environnementale du PLU - Orientation d'aménagement et de programmation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Béziers

le,

23 janvier 2019

Signature

Pour le Président,
 Le 1^{er} Vice-président
 Délégué aux Transports, Déplacements,
 à la Voirie et aux Réseaux divers.

Christophe THOMAS